

22 - Restructuration du Pôle des Tilleuls - Approbation du programme - Lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Le projet du pôle de la Place des Tilleuls s'inscrit dans le cadre d'une stratégie urbaine et patrimoniale d'intervention pour les 15 prochaines années sur le quartier Palente-Orchamps.

Plusieurs projets ont été définis pour ce quartier dont l'un consiste en la restructuration du pôle des Tilleuls afin de proposer des solutions d'amélioration de l'accueil du public et des conditions de fonctionnement des services.

Le pôle des Tilleuls est actuellement composé de la MJC de Palente et de la bibliothèque du quartier dans le bâtiment Nord ainsi que d'une épicerie sociale/espaces solidaires, d'une crèche, du service PMI du Conseil Général et un logement de concierge dans le bâtiment Sud.

Les enjeux essentiels de ce projet sont de participer à la requalification du quartier de Palente-Orchamps, de rénover et de modifier l'existant de manière à améliorer le niveau de service rendu aux usagers fréquentant le pôle, de construire une médiathèque spacieuse et fonctionnelle et enfin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble des services présents sur le pôle.

L'objectif après travaux est d'obtenir au moins les performances énergétiques réglementaires, Réglementation Thermique 2012 sur les bâtiments neufs, tout en proposant des solutions plus performantes pour les parties réhabilitées et rénovées sur la base des certificats d'économie d'énergie et de la réglementation thermique sur les existants.

La Ville a fait le choix d'un schéma directeur structuré en 3 phases (3 tranches de travaux) et comprenant notamment :

- la démolition partielle du bâtiment Sud et la construction, en tête de site, d'une médiathèque de 400 m² calibrée en adéquation avec ses objectifs de services à tous les publics et au-delà du seuil de subventionnement de la DRAC.

- la restructuration de la MJC sur environ 1 082 m² et l'extension/restructuration de l'épicerie sociale. Les surfaces libérées par la bibliothèque seront réaffectées dans le cadre du projet à la MJC. Cette rénovation portera sur les aspects réglementaires comme l'amélioration de l'accessibilité aux handicapés et des performances thermiques mais également sur des améliorations fonctionnelles.

- la démolition et la reconstruction de la salle polyvalente qui passera de 150 à 370 m² environ.

Les surfaces indiquées correspondent à des surfaces dans œuvre (SDO)

Le montant de l'opération, pour les trois tranches, est estimé à 5 800 000 € TDC (valeur novembre 2011) pour 3 750 000 € HT de travaux.

Dans ce cadre, il convient de désigner un maître d'œuvre. Conformément aux articles 38 et 74-III du Code des Marchés Publics, la procédure retenue pour le choix du maître d'œuvre est celle du concours. Ce concours sera un concours restreint au niveau de l'esquisse avec un nombre de candidats admis à concourir limité à quatre.

A ce titre, il convient de désigner un jury chargé d'effectuer une proposition de classement des candidats, d'examiner les offres finales et de les classer dans un avis motivé.

Conformément à l'article 24-I du Code des Marchés Publics, **M le Maire ou son représentant Mme SCHOELLER assurera la présidence de ce jury** qui sera composé de trois collèges, dont un collège d'Elus qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein au scrutin proportionnel au plus forte reste :

1) un collège d'élus à voix délibérative

Les titulaires :

5 membres du Conseil Municipal élus en son sein

Les suppléants :

5 membres du Conseil Municipal élus en son sein.

Conformément au Code des Marchés Publics, il revient au Président du jury de désigner :

2) un collège de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (voix délibérative)

Il comportera au maximum cinq personnalités désignées par arrêté du président du jury dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du projet.

3) un collège de personnes qualifiées (voix délibérative)

Il sera composé de membres désignés par arrêté du président du jury ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats (au moins 1/3 du jury).

Egalement des membres à voix consultative

Le comptable public et un représentant du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi peuvent participer, sur invitation du président du jury. Le Président du jury peut, en outre, faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Il est proposé d'indemniser les architectes membres du jury dans les conditions suivantes :

- forfait de présence et d'analyse du dossier : 400 € HT par demi-journée,
- frais kilométriques : barème fiscal en vigueur.

Une commission technique assistera le jury.

Le montant de la prime attribuée à chaque candidat est fixé à 15 000 €.

Les candidatures suivantes pour le collège d'élus sont déposées :

Liste 1 :

Titulaires :

- M. GHEZALI Abdel,
- M. LIME Christophe,
- M. LOYAT Michel,
- M. DAHOUI Yves-Michel.

Suppléants :

- M. GOVIGNAUX Jean-Pierre,
- Mme THIEBAUT Catherine,
- M. CYPRIANI Benoît,
- Mme MICHEL Carine.

Liste 2 :**Titulaire :**

- M. GIRERD Jean-Marie

Suppléant :

- M. BONNET Pascal.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme,
- autoriser M. le Maire à lancer une procédure de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et à signer le marché correspondant,
- valider la composition du jury chargé d'effectuer une proposition de classement des candidats, d'examiner les offres finales et de les classer dans un avis motivé,
- approuver le montant d'indemnisation des architectes jurés,
- approuver le montant de la prime à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours,
- procéder à la désignation des membres du jury à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Il y a un jury à constituer pour la restructuration du Pôle des Tilleuls, il y a l'approbation du programme mais je ne vois pas de questions sur le sujet, le lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre qui nécessite que nous créons un jury. Deux listes sont en présence avec scrutin proportionnel au plus fort reste. Concernant la liste 1 : titulaires : M. GHEZALI, M. LIME, M. LOYAT, M. DAHOUI, suppléants : M. GOVIGNAUX, Mme THIEBAUT, M. CYPRIANI, Mme MICHEL. Et la liste n° 2 pour l'Opposition titulaire : M. GIRERD, un suppléant : M. BONNET.

On va voter successivement sur ces deux listes ; j'attire l'attention de ceux qui ont des pouvoirs !

Qui vote pour la liste n° 1 : MM. GHEZALI, LIME, LOYAT, DAHOUI, GOVIGNAUX, THIEBAUT, CYPRIANI, MICHEL ?

Qui vote pour la liste n° 2 ? GIRERD - BONNET ! Là ça va plus vite !

M. Philippe GONON : ...il y a deux conditions ! C'est pour séparer des adversaires, sinon il n'y aurait pas de vote.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Il y a deux listes, une qui est constituée de 4 et l'autre qui est constituée de 1 !

M. Philippe GONON : Deuxième chose, à l'avenir nous demanderons à ne pas recevoir de coup de fil avant ce vote en nous demandant de retirer les candidatures et de présenter d'autres candidats qui n'étaient pas candidats...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Vous me parlez un langage que je ne comprends pas mais je m'éclairerai sur la question...

M. Philippe GONON : ...je vous expliquerai en dehors mais je le déplore profondément « je me suis fait avoir » ! (réactions).

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Vous m'expliquerez cela à la sortie Monsieur... le vote n'est pas terminé, je n'ai pas demandé qui s'abstenait : personne. Donc la liste n° 1 est élue... (brouhaha).

M. Abdel GHEZALI : Il y a le jury mais aussi le projet qui est à peu près à 6 millions d'euros dont je voudrais dire un petit mot. Vous avez vu que c'est dans une stratégie urbaine très large avec le prolongement de l'axe Chopin, la création d'une salle de quartier Jean Zay qui est pratiquement terminée qui sera livrée, on va dire dans environ un mois, fin du mois, la création d'une antenne sociale et donc cette restructuration du Pôle des Tilleuls. Donc concernant ce projet conçu avec un ensemble de délégations, je ne vais pas les citer ici mais on a les bâtiments, on a l'Urbanisme, avec la Culture, avec l'Education et la Vie Associative donc le but c'est de faire en sorte que sur ce Pôle des Tilleuls on déconstruise la médiathèque qui est accolée à la MJC, qui se trouve à l'arrière de la MJC, et donc on passera d'une médiathèque de 130 m² à 400 m² et vous savez que d'une part il est important d'avoir une médiathèque à cette hauteur-là et d'autant plus sur un quartier comme celui de Palente-Orchamps et qui rayonne sur l'ensemble de la Ville et voire plus loin sur la périphérie. Donc construction d'une médiathèque qui viendra à l'avant du bâtiment, démolition partielle du bâtiment Sud avec le logement du gardien et les anciens locaux de la CAPM, restructuration de la MJC qui va ainsi pouvoir bénéficier de locaux plus vastes et plus larges et une amélioration de ces locaux, la démolition et la construction de la salle polyvalente qui passera de 150 à 370 m². Cette opération sera réalisée en trois tranches. Comme on effectuera ces travaux en site occupé, la durée des travaux sera donc très longue ; le premier coup de pioche commencera à partir de l'automne 2013 et les travaux s'étaleront sur six années donc c'est assez long mais en même temps ça s'explique aussi par la continuité des activités avec la MJC et d'autres services.

Voilà on a là une enveloppe de plus de 5 800 000 € donc c'est une vraie volonté de la Ville de pouvoir offrir à ce secteur, et je dis bien à ce secteur, pas à ce quartier, après Mandela, après la MJC des Clairs-Soleils, à offrir sur l'Est bisontin un lieu digne de ce nom pour un service public pour accompagner l'ensemble des partenaires, des associations, des habitants qui font un gros travail sur ce quartier. Je voudrais rappeler quand même que sur le travail réalisé, il y a eu un vrai rôle participatif de l'ensemble des partenaires en amont pour partager ce projet de restructuration, pour évaluer les conséquences, il y a eu un accueil favorable de la part de l'ensemble des forces vives du quartier mais en même temps on sait que ça va être difficile pour elles parce que l'on va être en travaux tout en continuant les activités. Les travaux commenceront par la construction de la médiathèque, voilà, merci Madame la Première Adjointe.

M. Michel OMOURI : Juste une demande d'information : à l'Epicerie sociale de Palente, y aura-t-il une restructuration et comment va-t-on améliorer l'accueil des bénéficiaires ?

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : C'est une excellente question Monsieur OMOURI à laquelle je vais répondre puisque nous avons fait d'autres propositions à l'Association qui aujourd'hui gère cette Epicerie sociale. Pour l'instant elle souhaite rester là, on en comprend tout à fait les raisons, on en comprend une en tout cas ; on souhaitait qu'elle s'installe là où le quartier est le plus défavorisé. En même temps l'Association nous fait valoir, et elle a raison, qu'il faut au contraire permettre aux gens de ces quartiers qui ne sortent pas beaucoup de venir à l'Epicerie sociale et aussi de profiter de tout ce qui existe sur la MJC. En tout cas il y a une volonté de faire cela donc il ne nous a pas semblé opportun, en tout cas dans l'immédiat, de changer le lieu de l'Epicerie sociale puisque les arguments qu'elle nous a donnés méritent d'être retenus...

M. Abdel GHEZALI : Et puis l'accueil de l'Epicerie sociale sera retravaillé.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Oui, voilà.

M. Michel OMOURI : Donc il y aura des aménagements.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Oui il y aura des aménagements mais ça a été fait en accord avec l'Association, c'était très important qu'elle nous donne effectivement son avis, qu'on se rallie à son point de vue, elle connaît très bien tous ses bénéficiaires et la problématique qui est la sienne c'est de faire sortir les gens précisément de cette sorte de ghetto pour les faire venir à la Bibliothèque, à la future Bibliothèque et un peu plus au centre.

Il n'y a plus d'autres questions ? Je pense qu'il n'y a pas d'oppositions sur le fait que l'on améliore ce quartier et notamment le programme de bibliothèque. Pas d'objections, pas de contre. Approuvé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur. Il est ensuite procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury du concours à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 55

Nombre total de suffrages exprimés : 52

Nombre de listes en présence : 2 comme sus-indiqué.

Nombre de suffrages obtenus :

Liste 1 : 45 pour

Liste 2 : 7 pour.

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

Liste 1 : 4 sièges

Liste 2 : 1 siège.

Sont donc désignés membres du jury de concours :

En qualité de membres titulaires :

M. GHEZALI Abdel

M. LIME Christophe

M. LOYAT Michel

M. DAHOUI Yves-Michel

M. GIRERD Jean-Marie

En qualité de membres suppléants :

M. GOVIGNAUX Jean-Pierre

Mme THIEBAUT Catherine

M. CYPRIANI Benoît

Mme MICHEL Carine

M. BONNET Pascal.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.